



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-
LA-SAINTE-BAUME

Procès-verbal
du Conseil Municipal

Séance du 02 juin 2025

Date de la convocation : 26 mai 2025

| NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL | | | |
|--|-----------------|--------------------|----------------|
| <i>En exercice</i> | <i>Présents</i> | <i>Représentés</i> | <i>Absents</i> |
| 33 | 21 | 11 | 1 |

L'an deux-mille-vingt-cinq

Et le deux juin à neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Alain DECANIS, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Présents : Alain DECANIS, Blandine GOMART-JACQUET, Pascal SIMONETTI, Nathalie CANO-MAIREVILLE, Claude BETRANCOURT, Nicole DAVICO-MELEK, Charles DE LAURENS DE LACENNE, Malaury TORRES, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Hélène NICOLAS, Christophe AUBERT, Nicolas SAETTLER, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Luc FERRY, Sébastien LACOFFE, Jacques FREYNET, Olivier BARRAU, Christian LOMBARD, Vesselina GARELLO, Alain ROGER.

Pouvoirs :

Paul KHADIR

Sophie LE METER

Cédric OLIVIER

Nicolas LIGIER

Véronique JIMENEZ

Renaud PIOLINE

Nathalie FRAZAO

Carine DUBOIS

Nasma BOUTERA

Christine LANFRANCHI

Hélène HENRI

donne pouvoir à Luc FERRY

donne pouvoir à Sébastien LACOFFE

donne pouvoir Nicole DAVICO-MELEK

donne pouvoir à Alain DECANIS

donne pouvoir à Mireille MARIANELLI-SCHAERS

donne pouvoir à Pascal SIMONETTI

donne pouvoir à Nathalie CANO-MAIREVILLE

donne pouvoir à Christophe AUBERT

donne pouvoir à Claude BETRANCOURT

donne pouvoir à Olivier BARRAU

donne pouvoir à Gabriel PICH

Absents : Mireille BOEUF

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe AUBERT

15 - MAINTIEN OU NON DES FONCTIONS D'ADJOINTS AU MAIRE APRES RETRAIT DE L'ENSEMBLE DE LEURS DELEGATIONS

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Je vais faire plus simple que votre explication : tout simplement, c'est le conseil municipal qui désigne les adjoints donc ce ne peut être que lui qui retire la fonction d'adjoint. Quant au maire, il délègue, à qui il veut du conseil municipal, ses pouvoirs. Vous avez effectivement supprimé la délégation et maintenant, nous avons l'obligation de confirmer la fonction d'adjoint.

En ce qui concerne mon groupe, nous maintenons ces adjoints dans leurs fonctions. Il est hors de question pour nous de leur retirer ces fonctions puisqu'ils n'ont pas eu un comportement qui le nécessite.

Intervention de Monsieur Luc FERRY

Monsieur le maire, depuis un certain temps les termes « écoute », « concertation » et « dialogue » semblent avoir perdu complètement leur sens entre votre minorité et les autres membres du conseil municipal. Depuis le début de mandat, ils n'ont jamais réussi à accomplir la tâche qui leur était attribuée.

Devant ceux qui n'hésitaient pas à vous rappeler que vos promesses de campagne avaient été mises de côté, vous vous êtes empressé de répondre qu'étant désormais en position d'autorité vous travaillez. Travaillez à quoi ? A critiquer les erreurs, les fautes de vos prédécesseurs, à fustiger leur médiocre gouvernance. Il était urgent de rectifier la situation en supprimant des engagements soi-disant non financés et en réorganisant les services afin d'écartier certains agents communaux que vous qualifiez de santons et qui seraient incompétents ou gênants.

Ainsi, après avoir fourni votre analyse des chiffres vous avez instauré une ambiance de revanche au sein de votre nouvelle équipe. Sous votre direction monolithique, les délégations sont devenues incohérentes ou entravées et cela a rapidement « sapé » la cohésion de votre majorité municipale.

Tricher avec l'engagement des élus investis, qui, bien que perturbés par vos pratiques non démocratiques, a suscité leurs défenses et aussi leur défection. Jusqu'à présent vos méthodes consistant à ignorer et rabaisser les arguments pertinents et à négliger les conseils de vos conseillers qui font bien leur travail semble vous réussir. Mais, ce n'est qu'apparence.

Heureusement, l'esprit du conseil municipal de notre ville reste intact : celui de représenter tous nos concitoyens. Afin que votre façon de procéder ne dure éternellement, la nouvelle majorité s'active en montrant sa détermination de mettre un terme à la catastrophe annoncée dans vos nouvelles publications, notamment celle où vous vous représentez en mars 2026 pour parachever vos projets cosmétiques.

Intervention de Monsieur le Maire

En définitive vous êtes pour ou contre le retrait ? Parce que c'était le sens de la délibération.

Intervention de Monsieur Luc FERRY

Non

Intervention de Monsieur le Maire

C'est bien, parce que c'est la question qu'on vous posait tout le reste c'est de la litanie.

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Petite interrogation : vous l'avez baptisée « délibération relative au maintien ou non », jusqu'à preuve du contraire, en général, l'exécutif propose le sens d'une décision et d'une délibération. Parce que là, encore une fois, on risque d'avoir des votes qui ne sont pas clairs car personne ne sera pourquoi il vote.

J'entends que vous mettiez une proposition aux voix de manière à ce que chacun puisse exprimer clairement son vote.

Intervention de Monsieur Pascal SIMONETTI

J'ai bien retenu que de toute façon, le retrait de délégation ne devait pas forcément être accompagné d'explications. J'ai cru comprendre, puisque on a eu aucun entretien, que tu n'as pas souhaité m'en parler directement : on s'était vu le mercredi juste avant que tu prennes ta décision, puis je t'ai vu le lundi et tu m'as dit que tu étais pressé. J'aurais souhaité que tu m'expliques cette histoire de perte de confiance car après 12 ans de parcours commun et tout ce qu'on a vécu ensemble, j'aurais aimé que tu m'expliques clairement pourquoi, aujourd'hui, cette défiance.

C'est tout. Je m'en tiendrai là.

Intervention de Monsieur le Maire

Je peux répondre rapidement : vous pouvez constater qu'aujourd'hui, on n'a pas d'urne au milieu, on n'en a pas besoin puisque tout le monde va oser lever le doigt pour voter, pour ou contre, sur l'ensemble des libérations.

Quand je dis que j'ai perdu confiance, c'est que je ne pouvais plus admettre d'être dans une équipe où les gens avaient besoin de se cacher derrière un bulletin secret pour voter contre ce que je proposais. Aujourd'hui au moins c'est clair, chacun va lever le doigt : on est pour, on est contre, on est content ou pas, peu importe. Il y aura un résultat dont je prendrai acte mais au moins, on va revenir à un peu de transparence car c'est le bulletin secret qui permet justement de la camoufler et qui laisse ouvert à toutes les possibilités et vous êtes devenus les spécialistes. Donc, qui est pour le maintien de la fonction d'adjoint ? Et bien vous voyez on est tous d'accord.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien ou non de Monsieur Pascal SIMONETTI et Madame Nathalie CANO-MAIREVILLE dans leur fonction d'adjoint au Maire.

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 2 Christophe AUBERT, Carine DUBOIS

Le conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés :

APPROUVE le maintien de Monsieur Pascal SIMONETTI et Madame Nathalie CANO-MAIREVILLE dans leur fonction d'adjoint au Maire.

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

16 - INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES : MISE A JOUR DE L'ENVELOPPE SUITE A LA MODIFICATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Intervention de Monsieur Nicolas SAETTLER

Nous remarquons qu'au fur et à mesure, le nombre d'adjoints ayant une délégation diminue, les adjoints restants et les conseillers de la délégation touchent de moins en moins. Par contre pour le maire, les indemnités ne baissent pas du tout.

Nous ne sommes pas concernés par ces modifications et donc nous nous abstenons. Néanmoins, nous suggérons aux adjoints et au conseil de délégation de voter contre cette délibération bien sûr.

Intervention de Monsieur le MAIRE

Pour vous donner un ordre d'idée et pour être transparent : je perçois à quelques euros près 2 000 € net par mois. Je considère que compte tenu du temps que j'y passe, du matin au soir, dimanche et jours fériés, je pense que ce n'est pas une indemnité qui est usurpée, surtout compte tenu de celle que perçoivent beaucoup d'autres personnages dans le monde politique.

Effectivement, j'ai 2 000 € par mois et je n'encaisse aucun frais de déplacement. Ce qui veut dire que chaque fois que je vais à Brignoles comme cet après-midi, « en bureau de l'Agglo », c'est moi qui paie l'essence, qui utilise mon véhicule et il y a peu de maires qui sont dans ce cas-là dans les communes 20 000 habitants.

Vous pouvez trouver que 2 000 € c'est trop, même que le maire ne devrait rien avoir du tout. Il y en a qui le disent, je sais que c'est le cas dans certaines sphères, moi je pense que 2 000 € ce n'est pas énorme pour une commune qui approche 20 000 habitants.

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Monsieur le Maire, un petit rappel à la règle : l'indemnité du maire n'est pas de la compétence du conseil municipal mais du fait de la loi donc on n'a pas à commenter votre indemnité et on ne la commente pas. Simplement, vous pouvez demander qu'elle soit réduite de 65 % vous l'avez réduite à 60 %.

Mais la question n'est pas là, la vraie question ce sont les indemnités perçues par certains adjoints qui sont très peu actifs et par certains conseillers municipaux qui ne sont pas du tout actifs. Pour eux, si c'était possible, je la mettrai à 1 € : l'euro symbolique, comme leur travail « que » symbolique. Quoi qu'il arrive, cela ne concerne pas l'intérêt général de la commune mais simplement, je dirais que ce sont les problèmes de votre majorité et que nous, on s'abstient et on ne participera pas à ce vote.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- Voter le calcul de la nouvelle enveloppe des indemnités de fonction des élus suite à la modification du nombre d'adjoints avec délégations

- Modifier le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués comme suit :

- Maire : 60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique*
- Pour chaque adjoint : 23,10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique*
- Pour chaque conseiller municipal délégué : 5,35 % de l'indice brut terminal de la fonction publique*

- Maintenir la majoration d'indemnités de fonction de 15 %, la Commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume étant « bureau centralisateur de canton ».

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère :

Pour : 14

Abstention : 18 (Jacques FREYNET, Christian LOMBARD, Olivier BARRAU, Vesselina GARELLO, Alain ROGER, Nathalie FRAZAO, Hélène HENRI, Christine LANFRANCHI, Renaud PIOLINE, Paul KHADIR, Nathalie CANO, Pascal SIMONETTI, Luc FERRY, Hélène NICOLAS, Malaury TORRES, Michèle VENET, Nicolas SAETTLER, Gabriel PICH).

Le conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés :

- VOTE le calcul de la nouvelle enveloppe des indemnités de fonction des élus suite à la modification du nombre d'adjoints avec délégations

- MODIFIE le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués comme suit :

- Maire : 60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique*
- Pour chaque adjoint : 23,10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique*
- Pour chaque conseiller municipal délégué : 5,35 % de l'indice brut terminal de la fonction publique*

- MAINTIEN la majoration d'indemnités de fonction de 15 %, la Commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume étant « bureau centralisateur de canton ».

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

17 - FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL

Intervention de Monsieur le Maire

Vous savez qu'à la fin de chaque mandat à l'Agglo, les représentants de l'État demandent à l'Agglo de se prononcer sur le nombre de sièges pour le mandat suivant. Cela peut faire soit l'objet d'un accord local, soit c'est la règle qui s'applique.

Il y a le choix donc il y a une discussion à l'Agglo. Lors du dernier bureau, on est arrivé à une solution qui a recueilli le consensus de l'ensemble des délégués, même si certains ont voulu en avoir un peu plus. On est arrivé à peu près à un accord et donc je vais vous lire ce qui a été acté à l'Agglo.

En 2026, l'Agglo passera officiellement la barre des 100 000 habitants, à ce titre, selon le droit commun, passage de 52 à 57 sièges plus un à Saint-Maximin pour Rocbaron, Pourrières et Carcès. Le calcul est basé sur la population municipale et non la population totale, soit 10 sièges pour Brignoles et Saint-Maximin. Cela, c'était la règle générale, la loi prévoit des possibilités d'accords locaux dérogatoires aux droits communs.

Cependant, ces derniers doivent obéir à des règles : plus 25 % maximum de siège par rapport au droit commun, une obligation de cohérence entre les différentes communes aux populations similaires calculée selon des règles précises étant entendu que les 9 communes les moins peuplées de l'agglo ne peuvent pas avoir leur nombre de sièges modifiés : ils n'en ont qu'un.

Ainsi, le simulateur de l'AMF a intégré tous ces paramètres et a sorti les 30 hypothèses possibles allant de 57 à 71 élus, hypothèses de droit commun incluses. Le choix a été fait de procéder par élimination : suppression de toutes les hypothèses où le nombre d'élus est supérieur à 57. Il y en avait 16 sur 30. Sur les 14 restantes, suppression des hypothèses où une commune perd un siège par rapport au Mandat 2020-2026, Il y en avait 10 sur 14. Reste 4 hypothèses dont une où Brignoles passe à 11 sièges, éliminée aussi. Reste trois hypothèses dont celle de droit commun.

Parmi ces trois restantes pourquoi celle proposée aujourd'hui ?

Premièrement, car la loi base le calcul sur les populations municipales et non totale. Brignoles est à ce titre, juridiquement, la commune la plus peuplée.

Deuxièmement, Brignoles est par ailleurs une commune classée quartier politique de la ville. La population de ses quartiers, compte double et à ce titre, est surclassée dans la strate 20, 40 000 habitants : je crois qu'ils arrivent à 23 000. Ce principe est renforcé par le principe de centralité consacré par la loi pour les villes sous-préfecture auxquelles on peut ajouter la présence de l'hôpital.

Enfin, Nans-les-Pins selon l'hypothèse de droit commun serait la seule commune de l'Agglo de plus de 5 000 habitants à n'avoir que deux sièges quand les autres en ont toutes trois désormais, alors que dans le même temps les deux autres communes disposant de deux sièges comptent respectivement 3005 et 4200 habitants.

Dernier point de précision : l'hypothèse du maintien des 10 sièges à Saint-Maximin en donnant aussi un siège supplémentaire à Nans-les-Pins a été envisagée elle obligerait à passer à 67 sièges au lieu de 58 donc bien loin des 57.

Pour information, pour être retenu, l'accord doit être approuvé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celle-ci ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celle-ci.

Voilà l'accord que l'on vous propose de voter qui est celui qui a été voté déjà en conseil d'agglomération.

Je peux vous donner les représentants : le nombre de représentants Brignoles 10, Saint-Maximin 9, Pourrières 3, Garéoult 3, Rocbaron 3, Tourves 3, Nans-les-Pins 3, le val 2, Carcès 2 et toutes les autres communes un seul représentant à l'Agglo.

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Monsieur le Maire, chers collègues,

Saint-Maximin compte aujourd'hui 17691 habitants, Brignoles 17846 habitants en population municipale et non pas totale. En population totale, Saint-Maximin est plus nombreux.

Un écart donc de 155 habitants en population municipale seulement. Pourtant Brignoles obtient 10 sièges au Conseil Communautaire tandis que Saint-Maximin doit se contenter de 9.

Qu'est-ce qui justifie aujourd'hui ce déséquilibre ?

Faut-il croire que les habitants de Saint-Maximin valent moins que ceux de Brignoles ?

Faut-il accepter sans réagir que notre commune soit ainsi rétrogradée, privée d'une voix qui lui revient de droit ?

Ou devons-nous admettre que notre maire n'a pas su, ou pas voulu défendre nos intérêts ?

Comment expliquer cette résignation ?

Un oubli ? une erreur de calcul ?

Ou bien un arrangement discret, scellé au détour d'une poignée de main, loin des regards, loin des débats ?

Je vous invite à vous souvenir de cette photo, lors des vœux de janvier : deux adversaires d'hier, désormais côte à côte, souriants, réconciliés.

Mais que cache réellement cette image ? Une trêve ? un pacte ? Ou le prix d'une paix électorale à venir ?

Le siège sacrifié de Saint-Maximin serait-il la monnaie d'échange pour une tranquillité politique jusqu'en 2026 ?

Saint-Maximin baisse la tête. Mais qui y gagne vraiment ? Certainement pas nos administrés.

Ce déséquilibre est d'autant plus significatif que ce 10ème siège serait attribué à l'opposition comme par hasard. Saint-Maximin, autrefois fois portée par un maire frondeur, se retrouve aujourd'hui reléguée au rang de figurant dans l'Agglomération.

Soyons clairs : cette répartition est inique, injustifiable et indigne d'une commune qui contribue autant que Brignoles à la vie et au développement de notre territoire. Elle institutionnalise notre déclasserment et signe la reddition de ceux qui n'ont plus d'autre ambition que leur propre maintien.

Aucun élu véritablement attaché à Saint-Maximin, aucun conseiller soucieux de défendre sa ville, ne peut, en conscience, voter en faveur de cette répartition. A moins de confondre loyauté envers ses administrés et allégeance envers ses alliés du moment.

C'est pourquoi je propose l'amendement suivant :

Modifier le principe adopté par le bureau de la communauté d'agglomération et non par un vote en portant le nombre total des sièges de 57 à 59 et en attribuant un siège supplémentaire à Saint-Maximin pour rétablir l'égalité avec Brignoles et un siège supplémentaire à Forcalqueiret qui peut le prétendre à la plus forte moyenne, à l'exemple de Nans-les-Pins pour lequel il est prévu justement de passer de 2 à 3.

Monsieur le Maire si vous refusez d'amender dans ce sens cette délibération de principe, nous serons contraints de la rejeter. Le principe d'équité ne se négocie pas. Il doit toujours l'emporter sur les petits arrangements partisans.

Je vous invite, chers collègues à faire entendre la voix de la justice et de l'équité pour Saint-Maximin.

Intervention de Monsieur le Maire

Monsieur PICH, vous avez l'air très intéressé par la vie locale, par la vie de Saint-Maximin mais dans votre vie, vous arrivez à un âge qui s'approche du mien.

Qu'est-ce que vous avez pu bien faire, vous, dans l'intérêt de Saint-Maximin et des saint-maximinois si ce n'est de la politique et essayer de promouvoir vos intérêts ?

Donc au-delà de tout cela, je trouve extraordinaire que d'un coup vous trouviez un intérêt extraordinaire pour la défense des intérêts de Saint-Maximin.

Pour être plus clair, dans le mandat précédent, on avait neuf délégués à l'Agglo, on n'a jamais été neuf. Il y en a même certains que l'on n'a plus vu depuis quatre, cinq ans à l'Agglo donc qu'on soit neuf, qu'on soit huit, qu'on soit sept et ce n'est pas forcément des gens de notre groupe, ce n'est pas ceux de notre groupe qu'on n'a jamais vu, c'est bien là le problème.

Donc un peu d'humilité. Si vous voulez un amendement, c'est bien beau mais encore faut-il le rédiger. De toute façon, quoi que l'on vote, cela ne changera rien mais vous pouvez toujours le rédiger, vous pouvez le lire et on le vote. Si vous voulez un amendement, on ne peut pas voter sur du vent il faut l'écrire.

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Monsieur, c'est tout simplement la délibération telle que vous l'avez proposée avec trois nombres : 59 pour le total, 10 pour Saint-Maximin et 2 pour Forcalqueiret.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Quelques remarques sur la forme : j'aurais bien aimé, Monsieur le Maire, avoir dans le pli du conseil municipal que l'on reçoit dans le temps réglementaire, tous les détails que vous avez détaillé lors de ce conseil. Je précise même que l'on n'avait même pas la répartition des sièges qui s'appliquerait de droit commun. Il a fallu la demander à vos services pour savoir, en fait, ce qu'on vote et par rapport à quoi on doit comparer cet accord que vous avez conclu.

Je pense que l'on assiste en direct à un acte de sabotage pur et simple d'un maire qui, délibérément, accepte de renoncer au droit d'avoir le même nombre de sièges que Brignoles, alors même que nous avons aujourd'hui plus d'habitants que Brignoles, même si les chiffres du nombre d'habitants réels en population municipale et cetera peuvent montrer un écart artificiel. Puisqu'on sait très bien

que dans la réalité, on a plus d'habitants que Brignoles et que la tendance est justement à l'augmentation des habitants à Saint-Maximin et non pas Brignoles.

Donc, fort de cette connaissance, vous allez négocier pour qu'on se retrouve avec un siège en moins par rapport à Brignoles et un siège en moins par rapport à ce que ce qui nous revient de droit c'est cela qui est quand même extraordinaire.

Comment peut-on justifier un tel acte alors que l'on sait qu'aujourd'hui, que l'Agglomération gère des sujets hautement stratégiques pour la commune comme les zones d'activités de la Laouve, la zone du chemin d'Aix, les déchets, les transports, l'eau et l'assainissement. Donc rien que ces compétences-là vous démontrent à quel point il est crucial d'être bien représenté dans cette instance.

Comment ne pas qualifier cet acte de trahison des intérêts de Saint-Maximinois quand on sait que vous n'avez pas cessé, Monsieur DECANIS, durant le mandat, d'accuser la Communauté d'Agglomération de marginaliser Saint-Maximin, que vous avez payé des consultants et fait des réunions publiques pour nous expliquer que Brignoles nous volait l'argent qui revient de droit à Saint-Maximin.

Une chose est sûre, en acceptant volontairement de réduire le poids des élus Saint-Maximinois dans l'Agglomération, les choses ne vont pas s'arranger et vous serez comme toujours le dindon de la farce et ce sont les Saint-Maximinois, comme toujours, qui paieront les frais.

Mais comment être surpris par cette attitude quand on sait qu'à trois reprises déjà, vous avez trahi les intérêts des Saint-Maximinois à l'Agglomération pour défendre vos propres intérêts politiques. Quand on sait que vous avez voté l'instauration de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui aujourd'hui étouffe financièrement les Saint-Maximinois qu'ils soient propriétaires ou locataires. Quand on sait que vous avez voté deux augmentations en l'espace d'un an des tarifs de l'eau et l'assainissement alors que vous avez récupéré les 2 millions d'excédents budgétaires pour construire vos stades.

Décidément, les intérêts de Saint-Maximin pour vous passeront toujours après vos propres intérêts et le courage politique vous concernant est à géométrie variable. Vous lâchez l'affaire contre l'espoir d'un soutien politique dont vous avez désespérément besoin pour les prochaines élections.

Donc nous voterons contre cette délibération.

Intervention de Monsieur le Maire

Alors que fait-on ? On est pour ? On est contre ? ou alors est-ce que on vote l'amendement ?

En avant, on vote sur l'amendement de Monsieur PICH. Pour un peu de clarté, il faudrait que vous disiez précisément ce que vous voulez voir écrit dedans pour que les services puissent le noter.

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Absolument, c'est pour cela que je voulais clarifier.

Donc dans la délibération, le nombre de siège de la communauté de l'agglomération est de 57 nous le mettons à 59. Le siège de Saint-Maximin qui est dans la prochaine délibération à 9 nous le passons à 10 et Forcalqueiret qui est désavantagé dans le système passerait de 1 à 2 c'est-à-dire qu'il bénéficie de la même approximation qui a été faite pour Nans les Pins.

Intervention Monsieur le Maire

Je propose donc, conformément à la loi, on vote sur l'amendement de Monsieur PICH.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

- **Décider** de fixer, à 57 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté d'Agglomération de la Provence Verte, réparti comme suit :

| <i>Nom de la commune</i> | <i>Population municipale 2025</i> | <i>Nombre de sièges 2025</i> |
|--------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------|
| <i>Brignoles</i> | 17 846 | 10 |
| <i>Saint-Maximin-la-Sainte-Baume</i> | 17 691 | 9 |
| <i>Pourrières</i> | 5 620 | 3 |
| <i>Garéoult</i> | 5 579 | 3 |
| <i>Rocbaron</i> | 5 489 | 3 |
| <i>Tourves</i> | 5 220 | 3 |
| <i>Nans-les-Pins</i> | 5 090 | 3 |
| <i>Le Val</i> | 4 257 | 2 |
| <i>Carcès</i> | 3 407 | 2 |
| <i>Forcalqueiret</i> | 3 353 | 1 |
| <i>Néoules</i> | 2 956 | 1 |
| <i>Bras</i> | 2 617 | 1 |
| <i>Plan-d'Aups-Sainte-Baume</i> | 2 430 | 1 |
| <i>Méounes-lès-Montrieux</i> | 2 260 | 1 |
| <i>La Roquebrussanne</i> | 2 199 | 1 |
| <i>Cotignac</i> | 2 166 | 1 |
| <i>Sainte-Anastasie-sur-Issole</i> | 2 138 | 1 |
| <i>Camps-la-Source</i> | 1 920 | 1 |
| <i>Rougiers</i> | 1 700 | 1 |
| <i>La Celle</i> | 1 647 | 1 |
| <i>Pourcieux</i> | 1 564 | 1 |
| <i>Montfort-sur-Argens</i> | 1 464 | 1 |
| <i>Entrecasteaux</i> | 1 132 | 1 |
| <i>Vins-sur-Caramy</i> | 936 | 1 |
| <i>Mazaugues</i> | 894 | 1 |
| <i>Correns</i> | 891 | 1 |
| <i>Ollières</i> | 638 | 1 |
| <i>Châteauvert</i> | 144 | 1 |
| Total | 103 248 | 57 |

- **Autoriser** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Considérant l'amendement proposé par Monsieur Gabriel PICH :

« Modifier le principe adopté par le bureau de la communauté d'agglomération en portant le nombre total de sièges de 57 à 59, et en attribuant un siège supplémentaire à Saint-Maximin pour rétablir l'égalité avec Brignoles et un siège supplémentaire à Forcalqueiret, qui peut le prétendre à la plus forte moyenne à l'exemple de Nans-les-Pins pour lequel il est prévu justement de passer de deux à trois. »

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter l'amendement ci-dessus

Le conseil municipal délibère :

Pour : 18

Abstention : 14 (Charles DE LAURENS DE LACENNE, Sébastien LACOFFE, Mireille SCHAERS, Nicole DAVICO-MELEK, Claude BETRANCOURT, Alain DECANIS, Blandine GOMART-JACQUET, Christophe AUBERT, Sophie LE METER, Cédric OLIVIER, Nicolas LIGIER, Véronique JIMENEZ, Carine DUBOIS, Nasma BOUTERA).

Le conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** de fixer, à 59 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté d'Agglomération de la Provence Verte, réparti comme suit :

| Nom de la commune | Population municipale 2025 | Nombre de sièges 2025 |
|-------------------------------|----------------------------|-----------------------|
| Brignoles | 17 846 | 10 |
| Saint-Maximin-la-Sainte-Baume | 17 691 | 10 |
| Pourrières | 5 620 | 3 |
| Garéoult | 5 579 | 3 |
| Rocbaron | 5 489 | 3 |
| Tourves | 5 220 | 3 |
| Nans-les-Pins | 5 090 | 3 |
| Le Val | 4 257 | 2 |
| Carcès | 3 407 | 2 |
| Forcalqueiret | 3 353 | 2 |
| Néoules | 2 956 | 1 |
| Bras | 2 617 | 1 |
| Plan-d'Aups-Sainte-Baume | 2 430 | 1 |
| Méounes-lès-Montrieux | 2 260 | 1 |
| La Roquebrussanne | 2 199 | 1 |
| Cotignac | 2 166 | 1 |
| Sainte-Anastasie-sur-Issole | 2 138 | 1 |
| Camps-la-Source | 1 920 | 1 |
| Rongiers | 1 700 | 1 |
| La Celle | 1 647 | 1 |
| Pourcieux | 1 564 | 1 |
| Montfort-sur-Argens | 1 464 | 1 |
| Entrecasteaux | 1 132 | 1 |
| Vins-sur-Caramy | 936 | 1 |

| | | |
|--------------|----------------|-----------|
| Mazaugues | 894 | 1 |
| Correns | 891 | 1 |
| Ollières | 638 | 1 |
| Châteauvert | 144 | 1 |
| Total | 103 248 | 59 |

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

18 - ADHESION DE COMPETENCE OPTIONNELLE DE LA COMMUNE D'OLLIERES AU PROFIT DU TE83 - SYMIELEC

Monsieur le Maire demande au conseil municipal

- d'approuver le transfert des compétences n°8 « Maintenance Eclairage Public », de la Commune d'Ollières au profit de TE83-SYMIELEC.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- APPROUVE le transfert des compétences n°8 « Maintenance Eclairage Public », de la Commune d'Ollières au profit de TE83-SYMIELEC.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

19 - MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION FÊTE DES TERRASSES ORGANISEE PAR JEM'EVENTS.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Je voudrais juste apporter une précision : là, on vote en Conseil Municipal parce qu'il s'agit d'une société qui fait la demande mais nous sommes bien d'accord que lorsqu'il s'agit d'associations qui demandent la même chose, on a plus à faire respecter le délai de 3 mois, ni à faire voter la demande par le Conseil. Parce que vos services continuent à envoyer ce genre d'informations aux associations Saint-Maximinoises alors qu'on a voté justement le contraire, lors du précédent conseil.

Intervention de Monsieur le Maire

C'est parce ce qu'il ne s'agit pas d'une association mais de la société Jem'Events donc nous devons le passer en conseil car cela ne rentre pas dans le cadre des associations.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Bien merci.

Intervention de Madame Hélène NICOLAS

C'est juste une information supplémentaire : les années précédentes, la fête des terrasses existait. Elle était organisée par l'association Saint-Maximinoise des commerçants et des artisans et donc cette année, c'est la municipalité avec cette société.

Intervention de Monsieur le Maire

Il y a 2 ans, c'est la commune qui l'avait organisée avec la Région puisque c'est à l'initiative de la Région. Il n'y a que l'an dernier où cela avait changé.

Inaudible

Intervention de Monsieur le Maire

Je vous le dis, on l'avait organisée ensemble.

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Je m'interroge sur cette délibération. Il s'agit donc d'une société qui va organiser des événements festifs sur la place à la demande de la mairie. Donc la mairie est le maître d'ouvrage : cette entreprise n'est qu'un prestataire qui intervient donc sur les ordres de la commune.

Pourquoi cette autorisation ?

A chaque fois que vous intervenez, que vous faites intervenir quelqu'un sur la commune vous allez passer cette demande d'autorisation ? Cela n'a pas de sens parce qu'en fait, par cette autorisation vous transférez la responsabilité juridique de l'occupation de l'espace à un prestataire alors qu'il travaille sous vos ordres. Cela n'a pas de sens.

Intervention de Monsieur le Maire

C'est vous qui le dites. On verra bien ce que nous dit le contrôle de légalité : si la délibération est annulée, c'est que vous aurez raison et si ce n'est pas annulé c'est que vous aurez dit une bêtise.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- *D'approuver la mise à disposition du domaine public à titre gratuit à la société JEM'S EVENTS, domicilié 902 route de La Roquebrussanne – 83170 LA CELLE, pour l'organisation d'un concert gratuit lors de la manifestation « Fête des Terrasses » sur la Place Malherbe.*

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- *APPROUVE la mise à disposition du domaine public à titre gratuit à la société JEM'S EVENTS, domicilié 902 route de La Roquebrussanne – 83170 LA CELLE, pour l'organisation d'un concert gratuit lors de la manifestation « Fête des Terrasses » sur la Place Malberbe.*

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

20 - ANNULATION TOTALE SUR TITRES

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver l'annulation totale du titre de recette référencé n° 922 en date du 24 mars 2025 d'un montant de 408,07 €, émis à l'encontre de Monsieur BENIDIRI, relatif à la prise en charge de l'hébergement temporaire de la famille THIERY par la commune.

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

APPROUVE l'annulation totale du titre de recette référencé n° 922 en date du 24 mars 2025 d'un montant de 408,07 €, émis à l'encontre de Monsieur BENIDIRI, relatif à la prise en charge de l'hébergement temporaire de la famille THIERY par la commune.

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

21 - RESTAURATION DE LA BASILIQUE SAINTE MARIE MADELEINE DE SAINT- MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME ET DE SON MOBILIER

APPROBATION DU CONTRAT D'OFFRE DE CONCOURS POUR LA RESTAURATION DE DIFFERENTS MOBILIERS

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Je m'étonne de voir le pourcentage qui est financé par les Amis de la basilique pour participer à ces travaux, enfin, pour porter entièrement à leur charge en réalité ces travaux. Vous leur faites payer même la fraction de TVA qui n'est pas remboursée par le FCTVA parce qu'ils payent plus que le hors taxe.

Et puis, j'ai regardé les dossiers qui étaient menés avant votre mandature pour des restaurations à la Basilique. Je constate donc un taux très élevé de subventions d'autres collectivités, de l'État pour compléter les financements des Amis de la Basilique. Pour le cœur par exemple, on était à 628 000 € de subventions de l'État, 157 000 de la Région Sud, soit 50 % du coût des travaux. Pour la Chapelle-Saint-Pierre 24 000 € de subventions de l'État 22 000 de la Région, soit 50 % de subventions aussi et pour le Retable de Corpus Domini 35 000 € de la DRAC 35 000 € de l'État soit 80 % de subventions. Aujourd'hui dans les dossiers qu'on nous a présenté, on est à 0 % de subventions donc cela veut dire que vous n'êtes pas allé chercher ces subventions pour permettre à l'argent apporté par les Amis de la Basilique de servir de levier et faire beaucoup plus de travaux que ce qui est envisagé actuellement.

Intervention de Madame Blandine GOMART- JACQUET

On est dans le cadre d'un partenariat avec les Amis la Basilique qui court jusqu'à début 2026. C'était donc une convention qui a été faite il y a 2 ans et les Amis de la Basilique veulent à tout prix avant la fin de cette convention, donc avant de début 2026 terminer des travaux c'est pour cela qu'ils ont décidé de prendre en charge la totalité du panneau central du Ronzen.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Parce qu'ils ont vu que vous ne faites rien pour faire avancer les dossiers de subventions et ils ont perdu patience, je pense.

Intervention de Madame Blandine GOMART-JACQUET

Non pas du tout, je vous assure que les dossiers de subventions concernant la Région ou la DRAC ont bien été fait mais c'était une décision des Amis la Basilique de financer la totalité de la restauration du panneau central.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

J'étais présente à la dernière Assemblée Générale des Amis de la basilique, ce n'est pas du tout ce qui a été dit : les dossiers n'aboutissant pas, les Amis de la Basilique veulent effectivement pouvoir dépenser les dons que les personnes ont légués, parfois il y a plus de 10 ans, pour faire des travaux à la Basilique et qu'en désespoir de cause, ils décident de tout financer plutôt que de d'attendre que vous déposiez des dossiers que vous ne faites pas.

Intervention de Madame Blandine GOMART-JACQUET

C'est entièrement faux.

Intervention de Monsieur le Maire

Madame GARELLO, si je comprends bien, en résumé vous regrettez que la commune ne dépense pas assez. C'est comme dans tous les dossiers, vous essayez de faire que la commune dépense le plus possible mais en même temps fasse le moins de choses possibles.

Donc, on ne peut pas être d'accord : de notre côté on essaie de faire le maximum et que cela ait le moins d'incidence possible sur les contribuables, c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas touché les impôts depuis le début du mandat.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Vous détournez ce que je viens dire, Monsieur le maire, ce n'est pas ce que j'ai dit. Allez chercher les subventions si vous voulez faire le maximum.

Intervention de Monsieur le Maire

Votre politique : c'est la terre brûlée, ce n'est pas la nôtre.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Pas du tout. Arrêtez de déformer ce que disent les gens, c'est insupportable.

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Monsieur le Maire j'aimerais qu'un jour, c'est un rêve, vous essayiez d'arrêter de dire que vous n'avez pas touché aux impôts parce qu'à force, cela monte, monte et on en a la nausée. Ensuite, je constate une seule chose : heureusement que les Amis de la Basilique existent car sinon dans votre mandat, les dépenses concernant nos monuments historiques, nos bâtiments et nos ouvrages classés à l'inventaire auraient été de zéro, tout simplement.

Il s'agit d'un secteur dans lequel vous n'avez absolument rien fait, vous avez l'intention de ne rien faire. Normalement, ce n'est pas moi qui aurais fait cette intervention mais Mireille. Comme elle le disait, il y a la porte de la mairie que vous êtes en train de laisser se dégrader alors qu'elle est classée à l'inventaire et puis les autres ouvrages.

Saint-Maximin ville d'Histoire, mais malheureusement, avec un maire qui aime l'histoire mais pas au point de maintenir le patrimoine.

Intervention de Monsieur le Maire

Nous allons pouvoir passer au vote bon je suis sûr que tout le monde est favorable quand même, au-delà des effets de séance. Donc qui est contre ? qui s'abstient ? Je vous remercie, vous voyez : on parle beaucoup mais finalement on est d'accord.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- *d'approuver le contrat d'offre de concours de l'Association des Amis de la Basilique,*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et à procéder à toutes les opérations s'y rapportant.*

Monsieur le Maire entendu

- *Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents*
- *APPROUVE le contrat d'offre de concours de l'Association des Amis de la Basilique,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à procéder à toutes les opérations s'y rapportant.*

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

22 - MODIFICATION PAR SUITE D'ERREUR MATERIELLE DE LA DELIBERATION 161/2024 PORTANT RESTAURATION DE LA BASILIQUE SAINTE MARIE-MADELEINE DE SAINT- MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME ET DE SON MOBILIER

AVENANT AU CONTRAT D'OFFRE DE CONCOURS POUR LA RESTAURATION DES PORTES DE LA FACADE OCCIDENTALE

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- *d'approuver l'avenant n°1 au contrat d'offre de concours de l'Association des Amis de la Basilique, adopté par délibération n°161/2024,*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant et à procéder à toutes les opérations s'y rapportant.*

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- *APPROUVE l'avenant n°1 au contrat d'offre de concours de l'Association des Amis de la Basilique, adopté par délibération n°161/2024,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant et à procéder à toutes les opérations s'y rapportant.*

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

23 - REMBOURSEMENT FRANCHISE / SINISTRE CHRISTOPHE ISNARD - ASSURANCE ALLIANZ I.A.R.D

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le règlement de la somme précitée, correspondant au montant des dommages inférieur au contrat R.C de la commune.

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le règlement de la somme précitée, correspondant au montant des dommages inférieur au contrat R.C de la commune.

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

24 - CESSIION DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE AZ 529 / CHEMIN DU RESTY

Intervention de Monsieur Pascal SIMONETTI

Comme cela a été rappelé, Monsieur RAVOTTI s'était porté acquéreur de cette parcelle et s'est désisté parce qu'il y a eu un recours des voisins. Ce recours, si j'ai bonne mémoire était lié au fait que l'on parle à la fois de ce qui est écrit dans la publication et ce qui est écrit dans le PLU.

Le PLU c'est un terrain qui fait 6 000 et quelques mètres carrés donc il peut autoriser 3 lots mais les réseaux et c'était la Régie des eaux qui s'était prononcée ne permettent que, parce qu'il n'y a pas assez de puissance, de réaliser deux lots. Monsieur RAVOTTI avait proposé dans un permis d'aménager de faire trois lots, c'est pour cela qu'il a été attaqué.

Alors, il y a une chose qui me perturbe un petit peu c'est que Monsieur BALDI donc adresse deux courriers et dans un second courrier, il évoque le fait qu'il est déjà rentré en contact avec les riverains et qu'à priori, il a déjà un accord pour reprendre le réseau d'eau pour desservir cette parcelle qui a un réseau d'eau privé.

Donc, je rappelle qu'au niveau du PLU si les réseaux le permettent on peut faire trois lots. Alors que va-t-il se passer ? Dans les trois, il y avait un particulier : c'était pour une réalisation d'un projet familial avec une maison pour le père, une maison pour la fille. Le deuxième était un professionnel.

Je m'inquiète un peu sur le fait qu'il y a une dérive sur un troisième lot et à ce moment il y aurait un problème au niveau de l'information parce que je présume que si on avait dit qu'éventuellement en fonction des réseaux, on pouvait réaliser trois lots, il y aurait eu certainement beaucoup plus d'offres et peut-être même d'un montant supérieur.

Donc il y a, en ce qui me concerne, un problème qui est mis en évidence par le fait que Monsieur BALDI déjà évoque le fait qu'il a un accord, validé, comme s'il était déjà propriétaire avec les voisins.

Sur ce problème d'assainissement, nous considérons qu'il y a un problème au niveau de l'information et que si elle avait été plus claire, on aurait eu certainement des offres supérieures à ce qui a été proposé par Monsieur BALDI, donc on se prononcera contre.

Intervention de Monsieur le Maire

Monsieur SIMONETTI, vous avez une fâcheuse tendance à jouer au promoteur. Lorsqu'on est élu dans une mairie, on prend des décisions. On se dit qu'on ne veut pas augmenter les impôts et donc de tout le mandat, c'est ce qu'on a fait.

En même temps, on a les dépenses qui augmentent un peu dans tous les domaines. On a aussi une demande importante des administrés pour des équipements qui font fâcheusement défaut à la commune. Il faut trouver les financements. On a eu des subventions mais ce n'est pas suffisant pour satisfaire tous les besoins. Donc, on s'est dit qu'il faut céder du foncier comme le font beaucoup de communes. On avait proposé déjà la cession d'un terrain qui n'a pas été acté par le conseil municipal. On a ce terrain qu'on a déjà une première fois essayé de vendre et que certains ont essayé de repousser et on a demandé au service de l'urbanisme de le remettre à la vente.

Lorsqu'on vend un terrain, c'est comme si vous, particulier, vous vendez un terrain : celui qui l'achète va à l'urbanisme et regarde ce qui peut être fait sur le terrain. L'urbanisme ne doit pas être le siège de l'agent immobilier. On n'est pas là pour guider les gens dans leurs opérations, on est là pour leur dire : « voilà ce que dit la loi et ce qu'on peut faire sur un terrain ». Si cela intéresse l'acquéreur, il achète. Il sait ce qu'il peut faire et si cela ne l'intéresse pas, il n'achète pas. Le prix qu'il propose est en fonction de ce qu'il peut faire ou pas sur un terrain et c'est exactement le cas de ce terrain de Resty.

Je comprends bien qu'on va essayer de trouver toutes sortes de soucis pour ne pas vendre le terrain à « celui-là ». Le gros avantage qu'on a aujourd'hui, comme je l'ai dit en préambule, c'est qu'on n'a plus besoin de bulletins secrets puisque tout le monde peut lever la main directement. Il n'en demeure pas moins qu'on a dans la commune un terrain à vendre qui a une certaine valeur : elle dépend de ce que dit le PLU et on ne peut pas être plus transparent que cela. On a fixé une date à laquelle les gens pouvaient répondre sous double enveloppe, on a ouvert les plis avec tout le monde autour de la table.

Ce qui a été indiqué sur le site de la commune pour informer la population, c'est vous, le service d'urbanisme qui l'avait fait et maintenant vous êtes en train de me dire que : « si on avait tout dit peut-être qu'on aurait eu d'autres personnes, peut-être que celui qui a été retenu n'est pas celui que j'avais envie qu'il soit retenu ».

Tout cela commence à bien faire. Si vous voulez, on va passer au vote. Si vous voulez voter contre, votez contre, on ne pourra pas rentrer les 350 000 €. J'informerai nos concitoyens que si cet argent ne rentre pas et bien on fera un peu moins de choses parce que cet argent, je ne le mettrai

pas dans la poche. On va s'en servir pour faire un certain nombre d'opérations. On n'a déjà pas vendu le terrain à 1 500 000 parce que cela ne vous convenait pas qu'on fasse rentrer de l'argent dans les caisses de la commune ; là avec les 350 000 on a un certain nombre de dépenses à effectuer pour financer des besoins de nos concitoyens.

Si vous ne souhaitez pas qu'on les fasse rentrer on ne les fera pas rentrer. On ne fera pas les dépenses. Cela ne me traumatisera pas mais dommage pour l'intérêt de la commune auquel vous semblez tous très attachés.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Depuis que vous êtes élus Monsieur DECANIS, vous ne pensez qu'à une chose : vendre le patrimoine foncier de la commune alors que tous les maires qui vous ont précédé, je dis bien tous, on agit en « bon père de famille » et constitué une réserve foncière pour faire face aux besoins futurs en équipement public.

Vous, vous n'avez qu'une seule idée en tête : dilapider ce patrimoine. En 5 ans, vous avez cédé du patrimoine pour plusieurs millions d'euros : les services techniques, salle Coubertin et Croix-Rouge, terrain dans la zone du chemin d'Aix, le Rudeau, terrain du Resty qui revient ici à la vente. Plusieurs tentatives qui ont heureusement échoué dont la vente de la MJA pour faire des logements sociaux, vente de terrain situé chemin des Fontaines, vente avortée du terrain situé derrière les pompiers pour y faire une mosquée et cetera, la liste n'est pas exhaustive.

Vous avez mis la commune dans une situation financière, par ailleurs, inextricable avec votre projet pharaonique de stade qui a coûté la bagatelle de 11 000 000 d'euros. Vous cherchez à cacher la situation par tous les moyens et la vente du patrimoine contribue à votre plan. Mais plutôt que d'envisager le remboursement des dettes contractées, vous allez utiliser cet argent pour une autre lubie qui n'est absolument pas prioritaire: l'Université du temps libre qui va coûter 2 800 000 € au contribuable dont 800 000 financés par les Saint-Maximinois et à ce propos vous mentez dans le dernier magazine municipal car le taux de subventionnement n'est pas 80 % mais 67 % donc la participation de Saint-Maximin de la commune et très exactement de 827 000 € comme indiqué dans la décision du maire du 16 janvier 2025, que normalement tout le monde peut consulter sur le site de la mairie, si ce site est à jour.

Vous revenez encore à la charge aujourd'hui telle une cigale qui refuse de mettre de côté pour l'hiver et veut continuer à s'amuser. Vous l'avez d'ailleurs dit, comme Sénèque vous préférez danser sous la pluie et bien, Monsieur le Maire, on va vous laisser danser cette danse seul.

Intervention de Monsieur le Maire

Cela ne me surprend pas, je l'avais anticipé. Ceci dit, pour quand même remettre les choses à l'endroit, jusqu'à maintenant nous n'avons vendu effectivement qu'une seule parcelle : c'est un lot de la zone d'activité du chemin d'Aix et nous n'avons vendu aucune autre parcelle, n'avons perçu la vente d'aucune autre parcelle. Concernant les autres, on est seulement sous compromis depuis le début du mandat.

Par contre, dans le mandat précédent, vous semblez avoir oublié que lorsque vous étiez à la mairie, il suffit que je me retourne et que je vois le bâtiment, là-bas où il y a des commerçants, qui était l'ancienne gare des cars : c'est bien vous qui l'avez vendu et ce n'était pas forcément la meilleure des affaires qu'on aurait pu faire à ce moment-là.

Intervention de Monsieur PICH

Monsieur le Maire, si effectivement un élu ne doit pas être un promoteur, il n'a pas non plus à être un marchand de bien. Or, c'est ce que vous faites depuis le début du mandat, d'ailleurs votre mandat, je pourrais la résumer par « la grande braderie ». Vous avez signé chaque fois des compromis de vente avec des clauses telles que vous serez forcé à la vente.

Je dirais concernant le terrain dont on parle là que « quand il y a un flou, il y a un loup » alors, il vaut mieux s'abstenir.

Par contre, si effectivement la mairie n'a pas à rentrer dans ce que veut faire un propriétaire foncier sur son terrain, au-delà des règles du PLU, c'est différent pour des terrains dont il est propriétaire foncier. Là, il pourrait effectivement considérer que dans cet emplacement pour la commune, pour les biens de la municipalité, c'est un projet de tel type qui doit être mené et il pourrait très bien vendre sous condition de réalisation d'un projet déterminé. Et cela pourrait à la fois satisfaire les financements de la commune mais aussi répondre à l'intérêt général.

Or l'intérêt général n'est en rien moteur de toutes les cessions que vous avez fait. La preuve : les services techniques, on va les mettre où ? Et les autres ? Quand on voit un peu l'état général donc on ne peut que s'opposer à cette vente. Car effectivement elle ne vise qu'une seule chose c'est encore à financer vos lubies qui ne correspondent absolument pas à l'intérêt général.

Intervention de Monsieur Pascal SIMONETTI

Je voudrais quand même préciser à nouveau que je n'ai jamais dit que je ne voulais pas que ce terrain soit vendu. Je répète ce qui avait été marqué dans la publication : « au vu des réseaux deux seules maisons peuvent être construites » et Monsieur BALDI, lui a priori, a eu un arrangement particulier sur le terrain pour pouvoir réaliser au-delà de deux. Je dis que, certainement, si l'information avait été qu'il existait une possibilité d'en faire trois, il y aurait peut-être eu des propositions. Je sais qu'il y a des gens qui se sont adressés à l'époque au service de l'urbanisme qu'on a bloqué en disant ce n'est que deux, c'est tout.

Donc moi je ne suis pas opposé à la vente mais je sais ce qui me gêne : c'est la façon dont les choses ont été tournées. On ne m'a jamais rien demandé, c'est quand même bizarre, j'ai été jusqu'au 24 juin adjoint à l'urbanisme et jamais personne ne m'a demandé si cela me convenait ou pas.

Intervention de Monsieur le Maire

La décision a été prise par tout le monde, ce n'était pas une surprise, ce n'est pas moi qui l'ai rédigée. Ceci dit, lorsqu'on a décidé de vendre ce terrain, on était tous autour de la table. Je me souviens même que Monsieur PICH m'a demandé : « Est-ce que tous les groupes de l'opposition seront invités lorsqu'on ouvrira les enveloppes ? » Je lui ai dit « oui on le fera », vous l'avez demandé en conseil municipal.

Lorsqu'on a ouvert les enveloppes, on a regardé les contenus et de mémoire il y avait à peu près trois offres. Je ne suis pas sûr des montants : il devait y en avoir une autour de 300 000, une autour de 325 et une autre autour de 350. On a acté le fait que le plus intéressant pour la commune était de vendre 350 000 € parce que ce terrain qui est situé au milieu des maisons dans le chemin de

Resty, on n'ira pas y planter les salades et on n'ira pas y faire non plus les équipements culturels donc tant vaut-il récupérer un peu d'argent qui nous permettra de satisfaire les besoins dont la commune a vraiment besoin aujourd'hui.

Bon, vous ne voulez pas pour des raisons X, Y, Z : vous avez certainement peur que beaucoup de projets vous gênent à la perspective des futures échéances.

Alors on ne fera pas si on n'a pas l'argent, parce qu'on restera toujours raisonnable et vous verrez que lorsqu'on produira les comptes, dans pas longtemps, vous verrez qu'ils ne sont pas dans l'état que vous pouvez le décrire, vous. Donc, on s'abstiendra d'encaisser ces 350 000 € parce que c'est ce qui semble le plus vous traumatiser, que la commune encaisse de l'argent pour faire des choses voilà.

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Vous nous prêtez une intention alors que nous avons demandé à assister à l'ouverture des plis qui n'est pas la nôtre. En aucun cas cela sous-entendait que nous étions d'accord sur vos projets. C'est simplement que nous voulions un exercice de transparence qui nous permettent effectivement d'avoir connaissance des offres qui sont faites à la Mairie, à la Commune, c'est tout.

Ce n'est pas nous qui avons mis en vente parce que normalement nous aurions pu effectivement vous demander de délibérer préalablement à la mise en vente et là si vous nous aviez soumis au vote, il nous aurait engagé. Mais ce n'est pas le cas, cette vente a été enclenchée de votre seul désir, de votre seule volonté. En aucun cas elle ne nous engageait en quoi que ce soit.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci Monsieur PICH pour cet exercice de contorsionniste dont la seule vocation est d'essayer de justifier comment vous allez pouvoir voter contre pour ne pas qu'on puisse faire rentrer de l'argent et faire des réalisations. Donc je vous propose qu'on passe au vote : qui est contre la vente du terrain ?

Donc vous pouvez être satisfaits, nous ne ferons pas rentrer les 350 000 € dans les caisses de la commune et on ne fera surtout pas d'opérations qui pourront vous faire de l'ombre dans la perspective des prochaines échéances.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- *APPROUVER le principe de la cession de la parcelle cadastrée AZ 529 d'une surface de 6 246 m² à la société SAS FG INVEST représentée par M. Grégory BALDI, au prix de 350 000 €.*
- *L'AUTORISER à signer l'acte de transfert de propriété et tout document se rapportant à cette affaire.*
- *MANDATER Maître COURNILLE, notaire à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, en vue d'établir et passer la promesse de vente et l'acte de transfert de propriété.*

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère :

Pour :14

Contre :18 (Jacques FREYNET, Christian LOMBARD, Olivier BARRAU, Vesselina GARELLO, Alain ROGER, Nathalie FRAZAO, Hélène HENRI, Christine LANFRANCHI, Renaud PIOLINE,

Paul KHADIR, Nathalie CANO, Pascal SIMONETTI, Luc FERRY, Hélène NICOLAS, Malaury TORRES, Michèle VENET, Nicolas SAETTLER, Gabriel PICH).

Le conseil municipal à la majorité des membres présents :

REJETE le principe de la cession de la parcelle cadastrée AZ 529 d'une surface de 6 246 m² à la société SAS FG INVEST représentée par M. Grégory BALDI, au prix de 350 000 €.

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

25 - ABROGATION DE LA DELEGATION DE POUVOIRS ACCORDEE AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE LA DELIBERATION N°83 DU 17 MAI 2024

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Vous auriez pu résumer vos pouvoirs en disant que vous aviez les pleins pouvoirs, cela suffisait et aurait été plus rapide.

Je vais être bref car c'est la quatrième et dernière fois que nous débattons de votre délégation de pouvoir. Dernière car cette fois, un constat s'impose : vous avez irrémédiablement perdu votre majorité. Aucun tour de passe-passe, aucune manœuvre, aucun artifice ne pourra masquer cette réalité. Même parmi vos soutiens les plus fidèles, les yeux se sont ouverts.

Souvenons-nous : nous nous étions 25 élus de votre liste en 2020. Depuis, certains, attachés à nos principes de gouvernance ont été poussés dehors et on choisit de partir, déçus par la tournure prise par votre mandat et les exclusions se sont multipliées, car les plus récalcitrants, eux, ont refusé de démissionner.

A chaque départ, le silence assourdissant de vos soutiens à raisonné comme une approbation tacite. Depuis 5 ans, leur seule expression fut un permanent vote d'approbation mécanique et une lecture docile de documents préparés à l'avance.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire vous vous retrouvez isolé, à la dérive, dans l'avant-port de votre mandat.

Combien seront encore à vos côtés en 2026 ? peu, sans doute. Il vous faudra convaincre d'autres moins informés, plus crédules. Mais je sais que, malgré tout, vous ne démissionnerez pas. Vous resterez cramponné à votre siège comme un arapède à son rocher, persuadé d'être seul à détenir la vérité. C'est précisément parce que vous avez perdu cette majorité, parce que votre mode de gouvernance a mené à l'isolement et à l'immobilisme, qu'il est impératif de rendre au Conseil Municipal toute sa place.

Abroger cette délégation ce n'est pas un acte de revanche. C'est un acte de responsabilité.

C'est redonner à notre assemblée sa capacité d'agir, de contrôler, de décider collectivement. C'est garantir que les décisions majeures pour notre ville ne seront plus prises dans l'opacité mais dans la transparence et la concertation. Il ne s'agit pas d'affaiblir la fonction de Maire mais de restaurer l'équilibre démocratique. Rappelons-le : c'est ici au sein de ce Conseil que se joue l'avenir de Saint-Maximin.

J'invite, tous, en conscience à voter cette abrogation.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Nous revoilà donc, encore une fois, amenés à utiliser ce seul outil que la démocratie locale met à disposition aux conseillers municipaux, pour limiter les dégâts de la gestion d'un maire incompetents : le retrait des délégations.

Il faudrait que le législateur se penche vraiment sur la possibilité de destituer un Maire en votant un vote de méfiance, ce qui serait un vrai gage de démocratie et d'écoute des conseillers. Mais pour l'instant, cette option n'existe pas donc on fait comme on peut pour essayer de vous empêcher de ruiner notre commune comme vous vous attellez à le faire depuis bientôt 6 ans.

Vous vous êtes répandu pour dire que vous trouviez que ce retrait n'avait pas d'importance. Permettez-moi de vous montrer que si, il en a et plus que l'importance symbolique de la méfiance d'une majorité d'élus dans ce conseil. Si on avait procédé à ce retrait dès le début du mandat par exemple, vous n'auriez pas pu endetter la commune de plus de 7 millions supplémentaires, construire des stades qui devaient au départ coûter 5 millions et qui finissent à 11, renoncer au projet de CIAP que l'agglomération voulait faire à la place de l'Hôtel-Dieu en prenant intégralement en charge la restauration de ce bâtiment qu'aujourd'hui vous allez payer donc près de 3 millions d'euros pour faire l'Université du temps libre, dépenser de l'argent pour faire des audits qui servent vos thèses conspirationnistes et engager des actions en justice contre la communauté d'agglomération, contre le conservatoire de la Provence Verte, lancer des projets farfelus financés avec l'argent du contribuable en consultant uniquement des commissions extra-municipales dont on ne connaît ni la composition ni les prérogatives ni la façon de travailler et ceci au détriment des commissions municipales légitimes composées d'élus qui représentent la population.

Alors, le choix est en réalité très simple : nous ne pouvons pas vous laisser nuire plus longtemps à notre commune et cette restriction de vos pouvoirs est le seul moyen que la loi met à notre disposition pour limiter un peu les dégâts, en attendant la fin de ce mandat cauchemardesque pour les élus, pour l'administration mais surtout pour les habitants.

Intervention de Monsieur le Maire

Madame GARELLO, depuis le début du mandat, depuis 5 ans, vous me racontez les mêmes choses : vous expliquez que c'est la catastrophe, qu'on va droit dans le mur, que tout va s'effondrer, que les murs vont tomber.

Force est de constater que dans quelques semaines, on va voter le compte administratif et là c'est le moment de vérité parce que le compte administratif, c'est les chiffres. Vous verrez qu'en dépit même du terrain que vous avez empêché de vendre un 1 500 000 qui aurait permis de revenir à un endettement très vertueux pour la commune, même en dépit de cela vous verrez que les comptes qu'on va présenter seront bons quand même, et qu'on a réalisé beaucoup d'opérations sans avoir à toucher les impôts.

Vous avez une vision qui est la vôtre, vous racontez beaucoup de salade parce que le CIAP, le reste, vous mélangez tout. Il faudrait faire des heures de débat pour vous expliquer si vous avez compris ou pas. C'est encore plus grave, ce que vous affirmez parce que c'est totalement faux sur la plupart des sujets. Vous aimez bien faire des effets de séance, vous aimez bien gesticuler, vous faire filmer, essayer de démontrer je ne sais trop quoi.

Maintenant, vous êtes majoritaires, vous avez décidé de me retirer la délégation générale de signature pour les sujets que je vous ai listé, c'est votre droit vous pouvez le faire. Sachez simplement que cela ne gênera en rien le Maire en tant que personne puisque l'ensemble des sujets étaient déjà présentés au conseil municipal tous les mois sous forme de « décision du maire », tout ce que le Maire avait décidé de dépenser.

C'était tout à fait transparent, cela allait au contrôle de l'égalité, vous pouvez rire ou pas, tout part au contrôle de légalité, toute décision du maire.

Monsieur PICH, vous pouvez vous étouffer, vous pouvez rire, faire des effets de séance, cela ne changera rien : quand un Maire prend les décisions, elles sont envoyées au contrôle de légalité et ensuite transmises au Conseil municipal tous les trois mois, ou tous les mois même maintenant, qui peut vérifier en quoi on a dépensé, pourquoi on a dépensé.

Donc cela ne change rien du tout. Ceux à qui cela va poser des problèmes :

- les services. Parce que je vous garantis qu'ils ne sont pas contents. Par exemple, le service scolaire qui paye les dépenses pour les cantines régulièrement et bien si on veut payer, il faudra la validation du Conseil Municipal. Non seulement les services vont devoir tout transformer en délibération, les libérations devront être prises au Conseil Municipal.

- les entreprises forcément, elles, vont attendre parce qu'il y aura des délais pour les conseils municipaux.

- les administrés. Comme je disais tout à l'heure, quelqu'un qui veut vendre un terrain va devoir attendre que le Conseil ait bien voulu se prononcer sur le droit de préemption urbain. Bien sûr, au bout de 2 mois si on ne s'est pas prononcés, la vente pourra se dérouler quand même mais jusqu'à maintenant on avait mis en place un processus qui permettait d'aller très vite avec les notaires.

Voilà ce que ça va changer pour un certain nombre de personnes. Cela ne semble pas être votre souci mais pour moi directement, cela ne changera en rien la gestion de la commune contrairement à tout ce que vous voulez nous expliquer.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Décidément, personne ne trouve grâce à vos yeux et surtout pas moi mais quand vous vous attaquez personnellement à tous ceux qui peuvent émettre un avis différent et vous ramenez le débat sur le terrain d'attaques personnelles, sachez que vous n'élevez pas le débat : vous l'écrasez.

Ce n'est pas du tout la conception d'un débat démocratique qui doit avoir lieu sans qu'on puisse être invectivés de ne pas avoir assez fait pour la commune, de ne pas être un natif d'ici et cetera. Tous les arguments sont bons pour vous, pour discréditer le discours de ceux qui ne sont simplement pas d'accord avec vous.

On n'est pas contre vous en tant que personne, on n'est pas d'accord avec ce que vous faites. Etant donné qu'aujourd'hui, des gens qui étaient avec vous au départ et qui vous ont fait confiance sont tous là, en train de voter contre vous, moi, je serais vous, je me poserai quand même des questions.

Intervention de Monsieur le Maire

Madame GARELLO, en 5 ans votre seule obsession semble être de vouloir taper sur le Maire. Vous n'avez rien proposé, vous n'avez rien fait. Vous avez la seule obsession de taper sur le Maire et maintenant vous êtes en train de m'expliquer le contraire, c'est quand même remarquable.

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Vous êtes vraiment dans des vérités alternatives, vous avez votre vérité puis il y a la vérité de tout le monde.

Ne serait-ce que sur l'impact que vous dites qu'aura notre abrogation sur le fonctionnement municipal. Tout cela c'est des balivernes : les services, je m'en suis quand même enquis avant de fixer ce montant pour vérifier que cela n'allait pas perturber. C'est la première des choses, la deuxième chose est qu'en aucune manière vous avez la vérité.

Il faudrait qu'enfin vous vous aperceviez que la vérité est collective. C'est le conseil municipal qui dit la vérité de Saint-Maximin ce n'est pas vous.

Intervention de Monsieur Pascal SIMONETTI

Je souhaite dire un dernier mot parce que quand on a commencé ce mandat tu le sais, depuis 2014, on avait souhaité vivement pouvoir un jour accéder à la gestion de cette commune.

Quand nous avons commencé notre mandat en 2020, il y avait un certain enthousiasme au niveau de l'équipe. Je vois que cela ne t'intéresse pas vraiment ce que je dis, comme d'habitude. Je me souviens qu'en 2014 on avait déjà eu un gros débat, on était venu te voir et dans les gens qui sont encore autour de toi certains faisaient partie de ceux qui sont venus te voir ; on avait pris un certain nombre d'engagements que tu avais évoqué au niveau du groupe et finalement cet engagement a valu que le temps que tu en fasses lecture et tu as rapidement fait comme si c'était comme avant. Donc moi, aujourd'hui, je regrette beaucoup.

Tu as dit dernièrement dans un courrier qu'on avait rejoint l'opposition : ce n'est pas nous qui l'avons rejoint, c'est toi qui nous y as mis. Nous, on n'a rien demandé. C'est un grand gâchis, il n'y a pas que moi qui l'ai exprimé. J'ai vu mes collègues parce que moi je ne me considère pas comme ennemi de tous ceux qui sont assis autour de cette table et j'ai vu évoqué, par des gens pour qui j'ai beaucoup de considération, que de toute façon tout cela avait été un grand gâchis et je le déplore.

Intervention de Monsieur le Maire

Je ne sais pas qui j'ai poussé mais ce que je constate c'est qu'aujourd'hui, on n'a pas besoin d'urne, on n'a pas besoin de bulletins secrets et je trouve que c'est déjà quelque chose de remarquable : au moins on évite toutes formes d'hypocrisie.

inaudible

Intervention de Madame Blandine GOMART-JACQUET

Effectivement, juste un petit mot : c'est vrai que cette situation est très triste et c'est vrai que c'est très dommage parce que petit à petit elle s'est dégradée. Je rejoins ce que dit Pascal : il y a beaucoup de gâchis. Pour ma part, je suis du côté de la minorité mais je continuerai à travailler jusqu'à la fin du mandat, je ferai tout pour les administrés mais, c'est vrai que je suis très triste de cette situation, c'est vraiment dommage.

Le Conseil Municipal doit se prononcer afin d'abroger la délibération n°83 du 17 mai 2024 comme suit :

ARTICLE 1 : Décider d'abroger la délibération n° 83 du 17 mai 2024 portant délégation de pouvoirs du conseil municipal au Maire.

ARTICLE 2 : Décider de donner délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire, et ce pour la durée de son mandat, pour les points suivants, tels que définis ci-dessous :

1° - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans les conditions suivantes :

- Des marchés et accords-cadres de fournitures et de services dont le montant est inférieur à 2500 € (deux mille cinq cents euros), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;*
- Des marchés et accords-cadres de travaux dont le montant est inférieur à 2500 € (deux mille cinq cents euros), lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

2° - De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

3° - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

ARTICLE 3 : Décider que Monsieur le Maire devra rendre compte à chacune des réunions du conseil municipal, des décisions prises en vertu de cette délégation.

ARTICLE 4 : Décider qu'il pourra y être mis fin à tout moment, en tout ou partie, sur décision du conseil municipal.

ARTICLE 5 : Décider qu'en cas d'empêchement de Monsieur le Maire, les dispositions de l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales s'appliquent.

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère :

Pour :18

Contre :14 (Charles DE LAURENS DE LACENNE, Sébastien LACOFFE, Mireille SCHAERS, Nicole DAVICO-MELEK, Claude BETRANCOURT, Alain DECANIS, Blandine GOMART-JACQUET, Christophe AUBERT, Sophie LE METER, Cédric OLIVIER, Nicolas LIGIER, Véronique JIMENEZ, Carine DUBOIS, Nasma BOUTERA).

Le Conseil Municipal délibère à la majorité des membres présents :

ARTICLE 1 : Décide d'abroger la délibération n° 83 du 17 mai 2024 portant délégation de pouvoirs du conseil municipal au Maire.

ARTICLE 2 : Décide de donner délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire, et ce pour la durée de son mandat, pour les points suivants, tels que définis ci-dessous :

1° - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans les conditions suivantes :

- Des marchés et accords-cadres de fournitures et de services dont le montant est inférieur à 2500 € (deux mille cinq cents euros), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;*
- Des marchés et accords-cadres de travaux dont le montant est inférieur à 2500 € (deux mille cinq cents euros), lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

2° - De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

3° - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

ARTICLE 3 : Décide que Monsieur le Maire devra rendre compte à chacune des réunions du conseil municipal, des décisions prises en vertu de cette délégation.

ARTICLE 4 : Décide qu'il pourra y être mis fin à tout moment, en tout ou partie, sur décision du conseil municipal.

ARTICLE 5 : Décide qu'en cas d'empêchement de Monsieur le Maire, les dispositions de l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales s'appliquent.

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

QUESTIONS

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Première question :

De nombreux riverains du chemin des Batailloles sont inquiets de la vitesse des véhicules qui empruntent cette voie étroite et roulent sur le trottoir. Des dizaines d'enfants, notamment, des résidences Mas de la Sainte-Baume et jardin d'Estella empruntent cette voie à pied notamment sur la partie haute qui est dépourvue de trottoir et d'éclairage avec une visibilité très réduite à certaines heures, à cause de l'orientation par rapport au Soleil.

Pouvez-vous envisager l'installation de chicanes afin de ralentir la vitesse et des trottoirs et de l'éclairage là où ils sont absents. Je sais que vous avez déjà été sollicité par des riverains à ce sujet, donc quelle est la suite que vous comptez donner ?

Réponse de Monsieur le Maire

Il y a à peu près deux, trois mois, je me suis rendu à l'invitation de tous les riverains du chemin des Batailloles, notamment les jardins d'Estella je crois que cela s'appelle comme cela, donc effectivement il y a un gros problème de vitesse. Ce n'est pas le seul endroit, parce qu'il y a beaucoup de quartier à Saint-Maximin où malheureusement c'est la même chose y compris dans le centre-ville.

Donc s'est posé le problème : comment faire pour réduire la vitesse ? Il a été acté le fait de positionner des chicanes qui sont quand même beaucoup moins contraignantes notamment pour les vertèbres cervicales pour beaucoup d'usagers, plutôt que des ralentisseurs. Donc des chicanes vont être implantées à un endroit qui a été convenu. Il restait à le faire acter par des techniciens pour être sûr qu'il n'y ait pas de contre-indication. Cela sera fait probablement dans les semaines à venir. Voilà pour les Chicanes. Pour les trottoirs et pour tout le reste et bien quand on aura des moyens, peut-être en vendant des terrains, on pourra réaliser un certain nombre d'opérations.

Cette année on en est à 700 000 € de travaux dans les chemins, on n'a pas un budget extensible. Vous vous imaginiez même à une époque que l'on pouvait diminuer les impôts. On ne les a pas diminués heureusement, et on fait avec ce qu'on a et avec les moyens qu'on a, en essayant d'être le plus juste possible dans l'intérêt de tous les quartiers. Pour l'instant, les chicanes sont prévues, pour les trottoirs, l'éclairage et le reste ce n'est pas pour tout de suite.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Dans de nombreux quartiers ainsi qu'en centre-ville, des dépôts sauvages d'ordures et déchets se multiplient. Force est de constater qu'aujourd'hui, cela se fait en toute impunité et cela se sait. Pourquoi ne pas envoyer des patrouilles de la Police Municipale aux endroits de dépôts identifiés afin de verbaliser les contrevenants ? Est-ce que vous envisagez des actions sur le sujet ?

Réponse de Monsieur le Maire

Pour ce qui est de la police municipale, on n'a pas des effectifs qui sont énormes bien qu'ils aient sensiblement augmentés. Ils ont beaucoup de travail, notamment à l'entrée et sortie des écoles. Ils ont beaucoup d'actions à mener dans tous les domaines. Alors, ils ont quand même quelques fois tenté de verbaliser : il y a des procès qui ont tenu d'autres pas, pour les ordures ménagères notamment en fouillant dans les sacs. Pour éviter de les surcharger, ce qu'on a fait c'est que l'on a fait assermenter des agents du service et nettoyage pour qu'ils puissent, maintenant eux aussi, verbaliser. Donc, on va voir ce que cela donne. J'espère que cela pourra fonctionner.

Autrement dit, s'ils trouvent dans les sacs des adresses ou des choses qui sont susceptibles d'identifier les personnes, à condition qu'on ne se retrouve pas coincés comme cela a été le cas il y a quelques mois où les personnes ont prouvé qu'elles n'étaient pas en France au moment où le sac a été déposé. Donc cela n'a pas tenu devant les tribunaux. Ce n'est pas simple mais au moins, on a des agents communaux supplémentaires qui vont être assermentés : ce n'est pas qu'on a recruté des gens, c'est ceux qui font déjà le service et nettoyage mais qui vont pouvoir procéder à des procès-verbaux.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

J'ai une dernière question dans le cadre du déplacement de la clôture au Clos de Roques comment sera positionné la nouvelle clôture ?

Notamment, est-ce que la clôture du côté Est qui sépare les jeux des habitations sera repositionnée ? De quel côté seront placés les nouveaux jeux d'enfants que vous avez annoncés et les tables à pique-nique ? Comptez-vous faire quelque chose pour protéger les riverains des nuisances visuelles et sonores que représentent pour eux ces équipements à proximité immédiate de leurs habitations ?

Réponse de Monsieur le Maire

Le Clos de Roques : l'ensemble va être ceinturé par une seule clôture donc on a déplacé les clôtures du côté du Pump Track et on a déplacé aussi les clôtures qui longeaient les habitations et on les a repositionnées par souci de ne pas trop dépenser donc c'est les mêmes clôtures qui ont été utilisées. On en a rajouté quand même quelques mètres et on arrive maintenant à ceinturer l'ensemble.

Il n'y a que l'ancien fait le jardin d'enfant actuel qui sera qui bénéficiera d'une clôture spécifique tout simplement pour éviter que les petits puissent se balader au milieu du Pump Track ou ailleurs, ce qui pourrait causer des accidents. En même temps, on va positionner des jeux pour les tout-petits : Ils seront à côté des jeux d'enfants qu'on a actuellement, on va agrandir. Et la clôture, si vous passez, vous pouvez constater qu'elle a été déplacée côté route donc on a gagné une dizaine de mètres côté route. C'est sur cet emplacement, là à côté du jeu d'enfant actuel que seront

positionnés les jeux pour les tout-petits, sachant qu'entre les deux, il y aura une clôture d'un mètre à peu près de hauteur pour séparer les âges dans le jardin d'enfants.

En ce qui concerne les riverains, probablement pour en avoir discuté avec la Directrice des Services Techniques, on va s'orienter vers une clôture végétalisée du côté des maisons puisqu'il semblerait que pour le bruit c'est ce qui soit le plus efficace et on examinait également la possibilité ou pas de mettre un talus. On va voir comment on peut séparer la partie la partie publique des lotissements privés

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Donc là, actuellement, la clôture qui était devant ces lotissements a été enlevée et ne sera pas remise.

Réponse de Monsieur le Maire

Non

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Dans quels délais comptez-vous faire le talus ou la haie végétale ?

Réponse de Monsieur le Maire

On fait au fur et à mesure qu'on trouve les financements. On avance et il y en a beaucoup à faire à ce propos.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

J'ajouterai que les financements du département votés depuis 2020 ne sont pas mobilisés donc il faudrait peut-être vous soucier de demander l'argent qu'on vous a voté.

Intervention de Monsieur Nicolas SAETTLER

La noyade est la première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 25 ans et il est donc bien normal que l'enseignement du savoir nager fasse partie des enseignements prioritaires dès le primaire. Jusqu'à l'année dernière l'ensemble des classes concernées pouvaient fréquenter la piscine publique de Saint-Maximin, sur plusieurs séances.

Cette année vous avez dans un premier temps annoncé l'annulation de toutes séances de piscine pour tous les primaires concernés puis vous avez décidé de le faire quand même à la piscine d'Agglomération à Brignoles, mais seulement pour un certain nombre d'enfants. Cette nouvelle formule était assez théorique puisque de nouveaux témoignages qui me sont parvenus, on fait apparaître que plusieurs groupes de jeunes prévus pour aller à la piscine n'ont pas pu le faire et parfois l'ont appris le jour même.

On sait que depuis quelques années il y a une pénurie de chauffeur et on peut imaginer que le transporteur s'est trouvé à court de chauffeur comme c'est le cas pour d'autres sorties de jeunes de tout âge, mais vous pouvez imaginer à quel point c'est dur pour un enfant ainsi que pour les accompagnants, enseignants, AESH et parents.

Que faites-vous pour tous ces jeunes qui sont censés avoir cet apprentissage ? Mettez-vous bien les moyens nécessaires pour que cet enseignement soit fait au plus grand nombre ?

Réponse de Monsieur le Maire

Dans une mairie, il y a des recettes, des dépenses et on dépense ce que l'on a.

En ce qui concerne le savoir nager, c'est une action qui a été entreprise par l'État. Jusqu'à maintenant, on ouvrait la piscine un mois plus tôt pour permettre aux scolaires de bénéficier des équipements que l'on a à côté. Alors vous n'êtes pas sans savoir que la piscine est vétuste, dégradée. On a fait faire un bilan complet cet hiver pour la remettre en état : il faut 700 000 € parce que notamment il y a des pertes d'eau énormes au-dessous des plages en béton. Cette eau, c'est 30 mètres cubes par jour qu'il faut chauffer, ce qui coûte encore très cher. On a la machinerie, on a pas mal de travaux qui sont à effectuer et il ne nous paraît pas raisonnable, aujourd'hui, d'injecter 700 000 € surtout que si vous nous empêchez de vendre les terrains on ne les a pas.

Donc ces 700 000 €, on ne peut pas les trouver donc la solution qui a été adoptée est de faire comme toutes les communes de l'Agglo aujourd'hui, les 28. C'est d'envoyer nos enfants à la piscine à Brignoles. Le problème, c'est que ce n'est pas un problème de transport comme vous évoquez là. Cela n'a rien à voir ni avec le coût des transports ni le reste.

Le seul problème, c'est que la piscine de Brignoles ne peut pas accepter à elle seule les enfants de 28 communes donc il y a des créneaux qui sont définis en collaboration avec l'Éducation nationale. Cela a été assez compliqué : on avait demandé à obtenir des créneaux, c'était pour le jeudi, Garéoult voulait les mêmes, Carcès aussi voulait les mêmes. Je suis arrivé à intervenir auprès de l'Agglo on a fini par accepter de nous donner les créneaux pour une certaine journée.

Ensuite on a fait une consultation auprès des transporteurs on a retenu le transporteur qui était le moins cher qui est le transporteur de Pourrières, BOURLIN, pour amener nos enfants sur un certain nombre de jours qui ont été définis avec l'inspecteur de l'Éducation Nationale. C'est lui qui a défini les classes : on ne peut pas amener toutes les classes parce que les créneaux sont bien délimités donc il n'est pas possible d'envoyer tous les enfants de Saint-Maximin à la piscine de Brignoles.

C'est l'inspecteur qui a choisi, lui, en fonction d'un certain nombre de critères qui lui appartiennent les classes qui en bénéficieraient.

Donc voilà comment cela s'est passé. Alors, il y a eu peut-être des problèmes de chauffeurs ou autre, c'est un problème entre l'Éducation Nationale et le transporteur. Nous, on a financé l'ensemble du tarif pour pouvoir transporter les enfants de Saint-Maximin à Brignoles, je me suis battu pour avoir les créneaux sinon on ne les avait pas, on n'avait rien du tout et on a pu en obtenir quand même. Pour le reste, c'est l'Éducation Nationale qui gère les classes qui vont là-bas ce n'est pas nous.

Intervention de Madame Hélène NICOLAS

S'il vous plaît, je voulais connaître le nom de la société qui va faire les travaux pour les nouveaux jeux pour les enfants.

Réponse de Monsieur le Maire

Ce n'était pas dans les questions écrites donc je ne me suis pas renseigné, on vous l'enverra.

Intervention de Madame Hélène NICOLAS

C'est de la curiosité, il n'y a aucune animosité et dernière question.

Réponse de Monsieur le Maire

Il y a un conseil municipal avec des règles, les questions écrites doivent être posées à l'avance pour qu'on puisse y répondre.

Intervention de Madame Hélène NICOLAS

Mais c'est par rapport à ce que vous venez de dire, c'est par rapport aux jeux d'enfants, donc il y a les grilles mais il n'y aura toujours pas de cheminement comme cela fait 3 ans qu'on l'attend. Je continue à parler, néanmoins, pour les autres : il n'y aura donc toujours pas depuis 3 ans de cheminement pour aller du trottoir jusqu'à l'aire de jeux des enfants.

Le débat étant terminé, Monsieur le Maire lève la séance à 10h30

Le 18 juin 2025,

Le secrétaire de séance,
Christophe AUBERT

Le Maire,
Alain DECANIS

